



**Rapport du comité de surveillance des finances
se rapportant aux états financiers au 28 février 2025**

**Conseil confédéral
18 et 19 juin 2025**

Introduction

Le comité de surveillance des finances est formé d'Eric Céré, du Conseil central des syndicats nationaux des Laurentides, de Dany Chamberland, du Conseil central de la Montérégie, et de Carmelina Santoro, de la Fédération des employées et employés de services publics. Les membres du comité se sont rencontrés les 14-15-16 mai 2025 au 1601, avenue De Lorimier à Montréal, pour procéder à l'examen des états financiers au 28 février 2025. Carmelina Santoro a dû s'absenter lors de ses travaux.

Travaux

Au cours de ces trois journées, nous avons procédé à l'analyse des états financiers des vingt-quatre premiers mois de l'exercice 2023-2026. Nous avons validé certains rapports d'activité, procédé à un échantillonnage de vérification de l'utilisation des cartes de crédit et posé les questions pertinentes.

Nous avons pris connaissance de la nouvelle politique d'utilisation de carte de crédit qui a été adoptée au bureau confédéral de novembre dernier, de la politique de remboursement des dépenses ainsi que des documents comme les procès-verbaux des réunions du bureau confédéral, du conseil confédéral et du comité exécutif de la CSN.

Lors de cette rencontre, Danielle Lallemand, comptable, nous a fourni les statistiques relatives au taux moyen mensuel de cotisation de même que le nombre de cotisantes et de cotisants. Ces statistiques révèlent que le nombre réel moyen de cotisantes et de cotisants s'élève à 309 887, comparativement à la prévision qui était de 304 797, soit 5 090 cotisants de plus. Quant au taux réel moyen mensuel, il se situe à 28,96 \$, alors que la prévision était de 28,42 \$, soit un écart favorable de 0,54 \$. Nous observons un écart favorable des revenus de *per capita* de 7 434 832 \$ par rapport à la prévision budgétaire de 24 mois.

Résultats cumulatifs – page 4

Au terme des 24 premiers mois de l'exercice financier se terminant le 28 février 2025, les revenus de la CSN s'élèvent à 224 159 892 \$, dont 215 368 800 \$ proviennent des *per capita* et 8 791 092 \$ des intérêts, ce qui représente une somme supplémentaire de 11 259 257 \$ par rapport au budget de 24 mois.

Quant aux charges, elles s'élèvent à 250 264 929 \$. Elles sont supérieures de 31 111 649 \$ par rapport à la prévision budgétaire de 24 mois. La période s'est terminée avec une insuffisance des produits sur les charges avant le mentorat de 26 105 037 \$, alors que l'on prévoyait un déficit de 6 252 645 \$, soit un écart défavorable de 19 852 392 \$. Quant aux charges de mentorat, elles s'élèvent à 7 752 059 \$, soit 108 141 \$ de moins que le budget de 24 mois de 7 860 200 \$. L'état cumulatif des résultats se termine au 28 février 2025 avec une insuffisance des produits sur les charges après mentorat de 33 857 096 \$ versus un déficit budgété de 14 112 845 \$, soit un écart défavorable de 19 744 251 \$.

Actif – page 5

L'actif net est passé de 153 911 122 \$ à 120 054 026 \$ au cours des 24 derniers mois. Cette variation défavorable de 33 857 096 \$ provient essentiellement du budget du Fonds de défense professionnelle (FDP) (26 900 515 \$) qui a joué pleinement son rôle dans l'appui aux luttes. Le Fonds de soutien extraordinaire a subi une diminution de 7 119 438 \$ et le Budget de fonctionnement une augmentation de 162 857 \$

Interrogation sur les per capita à recevoir

Nous avons aussi interpellé André Paquette, coordonnateur du Service des finances, pour connaître les mesures mises en place pour récupérer les *per capita* en retard. Une démarche serait souhaitée afin que les fédérations et les conseils centraux puissent contribuer au recouvrement de ces *per capita*.

Interrogation portant sur les remboursements des instances, des comités, des groupes de travail et des comités confédéraux

Nous avons discuté avec Françoise Gauthier sur les différentes méthodes de remboursement et du manque d'uniformité. Par exemple : certaines activités requièrent une facturation, d'autres l'utilisation d'un code QR d'Opti-payables. La méthode de facturation est plus longue à produire que l'utilisation du formulaire électronique d'Opti-payables.

Nous recommandons que les remboursements pour l'ensemble des rencontres CSN soient uniformisés en utilisant la plateforme Opti-payables : comités confédéraux et coordinations, groupes de travail, comité de surveillance, réunions des présidences, bureaux confédéraux, etc.

Selon nous, compte tenu des grandes délégations, seules les réunions du conseil confédéral pourraient poser un problème pour le remboursement des dépenses. Donc pour le moment, on pourrait maintenir le statu quo et concentrer les efforts pour les activités nommées ci-dessus.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT – page 13

Les revenus de *per capita* sont de 143 396 288 \$ et ceux des *intérêts et divers* sont de 2 907 612 \$ pour un total des revenus de 146 303 900 \$. Les dépenses sont de 138 388 984 \$. Nous constatons un excédent de 7 914 916 \$ avant le mentorat. En y ajoutant le mentorat, on constate un surplus de 162 857 \$ par rapport au budget de 24 mois, qui est d'une insuffisance de 13 577 011 \$, soit un écart positif de 13 739 868 \$.

En ce qui a trait aux liquidités du Budget de fonctionnement, elles sont passées de 50 415 254 \$ au 28 février 2023 à 48 537 509 \$ au 28 février 2025, soit une diminution de 1 877 745 \$.

Concernant plus spécifiquement les travaux d'immeubles, le comité de surveillance des finances maintient sa suggestion que des rapports réguliers soient présentés sur l'évolution des travaux et des coûts lors de réunions du bureau confédéral.

Syndicalisation – page 24

- En général, nous constatons une constance dans les dépenses.
- En ce moment, nous constatons un dépassement des coûts de 2 474 658 \$ par rapport à la prévision budgétaire.

FONDS DE DEFENSE PROFESSIONNELLE – page 33

À la fin des 24 premiers mois, le Fonds de défense professionnelle est déficitaire de 26 900 515 \$, alors que la prévision budgétaire anticipait un déficit de 7 902 931 \$, soit un écart de 18 997 584 \$.

Les dépenses de mobilisation ainsi que les allocations aux syndicats pour dépenses de grève sont plus élevées que la prévision budgétaire. Les prestations de grève sont de 54 262 143 \$. Elles sont supérieures de 27 798 143 \$ versus le budget de 26 464 000 \$. Cela est principalement dû au soutien financier apporté lors de la grève du secteur public.

Les dépenses de mobilisation sont de 17 510 666 \$. Elles sont supérieures de 9 510 666 \$ versus le budget de 8 000 000 \$.

L'actif net du Fonds de défense professionnelle au 28 février 2025 se situe à 47 960 632 \$ comparativement à 74 861 147 \$ au 28 février 2023.

Nous croyons qu'il est important de surveiller l'évolution du Fonds de défense professionnelle. Il demeure fragile. Une réflexion doit être entamée sur sa pérennité, et ce, afin qu'il puisse continuer à jouer pleinement son rôle pour les années futures.

Au 13 mai 2025, il y avait 1 lock-out (environ 46 membres), 2 grèves générales illimitées (environ 71 membres), aucune grève générale illimitée avec services essentiels, 2 grèves discontinues avec services essentiels (environ 84 membres), et 41 grèves discontinues (environ 13 912 membres).

Moyenne de prestations de grève par semaine au fil du mandat

Moyenne après 6 mois	647	Moyenne après 1 an	2759
Moyenne après 18 mois	1852	Moyenne après 2 ans	1616
Moyenne après 30 mois		Moyenne du mandat de 36 mois	

Prévision de 780 prestations de grève par semaine.

FONDS DE SOUTIEN EXTRAORDINAIRE – page 43

L'actif net du Fonds de soutien extraordinaire se situe à 4 805 723 \$ au 28 février 2025, comparativement à 11 925 161 \$ au 28 février 2023.

Notons qu'un solde de 205 187 \$ est à recevoir du Budget de fonctionnement pour des *per capita* non transférés au 28 février 2025.

Rappelons-nous que ce fonds doit pouvoir principalement supporter le Fonds de défense professionnelle quand celui-ci est malmené lorsqu'il joue pleinement son rôle.

Conclusion

Nous tenons à remercier Yvan Duceppe, trésorier, Danielle Lallemand, comptable, Julie Durocher, contrôleuse, Isabelle Lacas, directrice générale, André Paquette, coordonnateur du Service des finances, de même que Françoise Gauthier, secrétaire de direction, pour leur grande disponibilité et leur généreuse collaboration.

RECOMMANDATIONS

Nous recommandons que les remboursements pour l'ensemble des rencontres CSN soient uniformisés en utilisant la plateforme Opti-payables : comités confédéraux et coordinations, groupes de travail, comité de surveillance, réunions des présidences, bureaux confédéraux, etc.

Le comité de surveillance des finances recommande d'adopter les états financiers pour les 24 premiers mois de l'exercice se terminant le 28 février 2025 du Budget de fonctionnement, du Fonds de défense professionnelle, du Fonds de soutien extraordinaire, de même que les états financiers cumulatifs.

Le comité de surveillance des finances,



Éric Céré



Dany Chamberland